**Younous Omarjee (GUE/NGL).** – Monsieur le Président, on nous avait promis que cette nouvelle réforme de la directive sur les travailleurs détachés réglerait tout. Balivernes, il n’en est rien! Cette directive continuera d’organiser en Europe la mise en concurrence des travailleurs entre eux, les cotisations sociales resteront payées dans le pays d’origine, la question des sous-traitants n’est pas réglée, un détachement pourra durer jusqu’à 18 mois quand la moyenne en France est de quatre mois, les indemnités de logement et de repas dépendront désormais des règles du pays d’origine, et les sociétés boîtes aux lettres ont encore de beaux jours devant elles.

Aujourd’hui, 29 mai, anniversaire du «non» au traité constitutionnel, si le vote des peuples avait été respecté à l’époque, nous n’en serions pas là et l’harmonisation sociale par le haut aurait pu prévaloir sur le dumping social.